

Evolution des collectes
La concertation est lancée !



Groupe consultatif déchets

Compte-rendu du 23 novembre 2016

Ordre du jour / déroulement de la séance

- Rappel calendrier
- Contexte technique
- Contexte financier
- Questions - échanges

Préambule

Jean-Paul NAUD, vice-président de la Communauté de communes Erdre & Gesvres (CCEG), remercie les participants de leur présence : « Nous n'avions pas prévu de vous revoir si tôt, mais compte tenu des réunions et réflexions en cours au sein du comité de pilotage et du bureau communautaire, nous avons jugé utile de vous faire part des dernières avancées de l'étude avant le conseil communautaire du 14 décembre prochain. Et notamment de vous présenter les perspectives financières relatives au budget du service et leurs impacts futurs sur la redevance incitative. »

Rappel calendrier

Depuis septembre, les études et les avis du Groupe Consultatif ont été présentés aux 12 conseils municipaux et aux autres instances de la CCEG. En conseils municipaux, les échanges ont eu lieu, soit suite aux présentations, soit elles auront lieu avant le Conseil communautaire du 14/12.

Les expressions des élus municipaux concernant les évolutions techniques rejoignent souvent celles des membres du Groupe consultatif déchets.

Rappel des avis du Groupe consultatif :

Tous les avis des membres présents à la réunion du 14/09 ont été recueillis et les membres absents ont été sollicités par mail. Le résultat est le suivant :

Fréquence de collecte tous les 15 jours (C0.5) :

87 % favorables au C0.5

9 % favorables à la mixité du système

4 % n'ont pas répondu

Ramassage des emballages en sacs ou en bacs :

- 70 % préfèrent conserver les sacs jaunes
- 17 % souhaiteraient des bacs
- 4 % n'ont pas d'avis
- 9 % n'ont pas répondu

Régie ou prestation de la collecte :

- 31 % sont sans avis
- 26 % n'ont pas répondu
- 26 % aimeraient tenter la régie
- 17 % préfèrent conserver la collecte en prestation

Contexte technique

Evolutions en questionnement pour les emballages et les OMr:

En 2022, la collectivité aura l'obligation de mettre en œuvre l'extension des consignes de tri pour les plastiques. Pour la CCEG, les emballages seront acheminés vers le centre de tri d'Arc-en-Ciel à Nantes Métropole.

Jean-Paul NAUD, vice-président Erdre & Gesvres, informe que « la création d'un nouveau centre de tri sur le territoire du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) n'est finalement pas envisageable comme l'auraient espérés les élus. L'ADEME et Eco Emballages recommandent de construire des sites à une échelle plus large que les 5 intercommunalités du syndicat. Le SMCNA a donc lancé une réflexion avec les territoires du nord du département principalement, mais seul l'un d'entre eux s'est déclaré prêt à participer à un investissement commun dans un nouveau centre de tri. Le SMCNA rejoindra donc le projet de nouveau centre de tri de Nantes Métropole en 2022. »

Avec l'extension des consignes de tri sur les plastiques, les volumes d'emballages vont très nettement augmenter.

Par ailleurs, la loi de Transition Energétique pour la croissance verte impose d'harmoniser les consignes de tri en 2025. Des schémas de collecte en nombre réduit (2) sont à ce jour préconisés par l'Ademe : fibreux/non fibreux et multimatériaux (emballages et papiers en mélange).

Le Comité de pilotage de la CCEG qui suit le projet d'évolution des collectes préconise d'attendre 2022 pour faire d'éventuels changements sur les contenants d'emballages. L'idée serait alors de modifier les consignes et les moyens de collecte sur les emballages en une seule fois.

Il serait en effet prématuré aujourd'hui de faire des changements alors que d'autres questions sont à poser pour les emballages

Vis-à-vis des ordures Ménagères résiduelles (OMr), l'extension des consignes de tri va fortement diminuer le volume de la poubelle résiduelle. Le Comité de pilotage constate que ce changement pourrait justifier, *a fortiori*, de se questionner sur le nombre de levées dans la part fixe.

Autres projets de la CCEG :

En relation avec le SMCNA, d'autres sujets seront à réfléchir d'ici 2025 en lien avec la fermeture du centre d'enfouissement de Tréffieux et la question des Biodéchets.

La CCEG travaille sur le renouvellement des points de recyclage (papier - verre) et la modernisation du réseau des déchèteries pour offrir un service de qualité, optimale en termes environnemental, à tous les habitants. Le secteur Ouest est bien pourvu, mais il reste le secteur Est à rénover et moderniser d'ici 2019 - 2022.

La CCEG compte également renforcer son Programme local de prévention pour mieux accompagner encore les habitants en augmentant le budget concerné.

Contexte technique

Situation financière actuelle :

Les excédents d'activité des premières années et les provisions réalisées vont permettre d'autofinancer la plupart des investissements à venir surtout le réseau des déchèteries (2 déchèteries prévues d'ici 2022), mais pas complètement. Il est, par ailleurs, peu probable que la collectivité bénéficie de subventions importantes pour leur financement, les aides de l'ADEME ayant tendance à diminuer de plus en plus.

Dans l'hypothèse où le choix serait de passer à un mode de collecte en régie, la collectivité devrait réaliser des investissements supplémentaires (environ 2Mn d'euros) qu'elle ne pourrait pas autofinancer

D'autres investissements sont prévus: renouvellement du parc de colonnes d'apport volontaire pour le verre et le papier, des conteneurs enterrés dans certains quartiers suffisamment denses,...

Les prévisions comptables 2016 et 2017 montrent, à tarifs constants, un résultat d'activité encore positif, même si c'est moins le cas qu'auparavant.

Dans ce contexte, la diminution des coûts engendrée par le C0.5 pourrait donc être répercutée dans la facture des redevables.

Concernant la demande du groupe consultatif portant sur le fait de récompenser les bons « élèves » en diminuant le nombre de levées incluses dans l'abonnement ou en les supprimant, ou en laissant le libre choix de la taille du bac, ces mesures engendreraient une diminution des recettes. Elles devraient être envisagées avec précaution car elles peuvent venir déséquilibrer le résultat.

Les prospectives concernant le coût de gestion du service montrent qu'on doit s'attendre à une hausse des coûts de gestion dans les 10 prochaines années. Cette prospective, à un instant T, a été produite sur des hypothèses à la hausse :

- Évolution de certains coûts de traitement en lien avec la TGAP notamment,
- Hausse des tonnages en déchèterie et des coûts de gestion des sites
- Hausse des coûts de collecte des emballages avec l'extension des consignes de tri
- Augmentation du nombre de conteneurs enterrés dans les futurs quartiers denses

- Augmentation des moyens de Prévention / sensibilisation / communication en matière d'accompagnement à la réduction des déchets.

Ces augmentations peuvent être diminuées si :

- Les tonnages en déchèteries augmentent moins que prévu et si la collectivité parvient à optimiser les coûts de transport et de traitement ;
- Si elle parvient à optimiser les coûts de tri/transport vers le futur centre de tri en 2022 ;
- Si le prochain marché de collecte permet à la collectivité d'optimiser les coûts de collecte des conteneurs enterrés ;
- Si les futurs soutiens d'Eco-Emballages augmentent.

Fort de tous ces éléments de contexte et de ces perspectives, le Comité de pilotage préconise :

- de passer à une collecte des OMr en C0.5 qui permet d'adapter les moyens aux besoins et de diminuer les coûts de collecte
- de maintenir la collecte en sacs des emballages au moins jusqu'à l'extension des consignes de tri sur les plastiques en 2022,
- de mener en 2017 une réflexion pour atteindre l'objectif d'une baisse de la part fixe de la RI en 2018, avec un maintien des tarifs actuels en 2017
- de poursuivre en 2017 la réflexion sur l'évolution possible des levées dans la part fixe et du choix de la taille des bacs, avec un maintien des règles actuelles en 2017.

Poursuite de la concertation 2^{sd} semestre 2017 avec le GCD pour étudier précisément les conditions de la baisse des tarifs.

Questions - réponses

Concernant la baisse des tarifs

Jean-Paul NAUD explique qu'à l'échelle du syndicat SMCNA le renouvellement du marché de transport, grâce à une forte mise en concurrence, permet aujourd'hui à la collectivité de réaliser une économie sensible qui va permettre de maîtriser les charges de fonctionnement du syndicat, lesquelles se répercuteront positivement aussi au niveau des coûts du service de gestion des déchets de la CCEG. On peut s'attendre au même effet positif pour notre marché de collecte.

C'est cette meilleure connaissance des coûts futurs pour le service de gestion des déchets qui est attendue pour pouvoir se projeter et évaluer précisément la baisse de tarifs et la nature du geste financier que la collectivité pourra réaliser vis-à-vis des usagers.

Eric MALESPINES, Petit Mars insiste sur le fait, selon lui, que les évolutions du service devraient conduire à une baisse des tarifs et à un geste vis-à-vis des usagers les plus vertueux. Entre la capacité d'autofinancement de la collectivité et l'économie réalisée sur le C0.5, il doit en sortir un signe positif.

Jean-Paul NAUD, vice-président de la CCEG, rappelle « que l'autofinancement est une mesure qui a été prise en concertation avec l'ancien comité consultatif en 2012. » Il rappelle également que la facture moyenne de la redevance (174€/foyer) comprend plusieurs postes : la collecte mais aussi le traitement de tous les déchets : ordures ménagères résiduelles, emballages, verre, papier et déchets de déchèteries. Dans la facture, la collecte représente seulement 30€. C'est sur montant là que pourrait intervenir la baisse de tarif grâce au C0.5. »

Elisabeth LUCAS souligne que « ces processus de changement peuvent paraître longs, mais entre le temps nécessaire pour les études et celui pour la concertation, il aura fallu déjà un an de réflexion et de travail sur les études. En plus d'une meilleure connaissance des coûts, la baisse des tarifs peut difficilement intervenir avant 2018, date de mise en place des évolutions de service. »

Sébastien POURIAS, élu de Grandchamp des Fontaines demande s'il existe un modèle financier qui permette de calculer les économies réalisables, notamment par rapport au C0.5 ? »

Elisabeth LUCAS rappelle que « pendant l'étude, l'économie a effectivement été étudiée par le bureau d'étude avec un outil de simulation et présentée au Groupe consultatif. L'économie représente environ 110 000 € HT. »

Céline GEFFRAY, Notre Dame des Landes demande si « des mesures seront proposées aux usagers qui n'arrivent pas à sortir leur poubelle tous les 15 jours, notamment pour les personnes malades produisant de nombreux déchets ? Pourrait-il y avoir des tarifs spécifiques pour ces cas particuliers ? »

Elisabeth LUCAS précise que juridiquement il n'est pas possible d'appliquer des tarifs préférentiels et qu'il peut être difficile de déterminer selon les cas et le niveau de maladie, quelles seraient les foyers pouvant bénéficier de cette mesure. »

Jean-Paul NAUD, vice-président Erdre & Gesvres rappelle que la collectivité a déjà dirigé pour certains cas, les foyers concernés vers le CCAS communal qui a pu leur apporter une aide financière.

Concernant la régie ou la prestation

Jean-Paul BOUGANNE, Sucé-sur-Erdre s'étonne qu'il soit peu question de la régie et se demande si le choix de la prestation n'est pas d'ores et déjà décidé. »

Jean-Paul NAUD, vice-président de la CCEG, assure qu'aucun choix n'est encore déterminé. « C'est un vrai choix que les élus auront à faire lors du conseil communautaire de décembre. »

Jean-Pierre CLAVAUD, élu de Fay de Bretagne indique qu'en comité de pilotage, il s'est étonné que le choix de la régie ou la prestation ait été présenté comme étant un choix préalable à la mise en place des autres projets d'évolution.

Patrick LAMIABLE, élu de Vigneux-de-Bretagne, estime « qu'il est juste de dire que la mise en œuvre des 3 évolutions soit impossible à réaliser en même temps. »

Patrick GUINE, Fay de Bretagne demande s'il serait possible de lancer le C0.5 plus tôt que janvier 2018 pour tester et voir comment les usagers s'en sortent ? »

Jean-Paul NAUD, vice-président de la CCEG estime que ce n'est pas nécessaire sachant que l'étude a démontré que 95% des usagers sortent déjà leur poubelle en moyenne moins que tous les 15 jours. Nous serons vigilants pour les 5% restants, notamment en accentuant la prévention et l'accompagnement aux gestes de tri. »

Concernant les points d'apport volontaire enterré

Michel GAUTREAU, Nort sur Erdre, demande ce qu'il en est du déploiement des points d'apport enterrés.

Jean-Paul NAUD, vice-président de la CCEG indique que les points d'apport volontaire enterrés ne sont prévus que dans les nouveaux quartiers avec un habitat dense. Il précise que le camion de collecte des conteneurs enterrés n'est pas le même que pour la collecte classique en bacs individuels. L'implantation des conteneurs enterrés doit donc être optimale pour que les coûts de sortie des différents camions ne s'ajoutent pas. Les conteneurs enterrés sont privilégiés là où l'habitat est dense ou dans des zones où l'accès aux bacs individuels est trop difficile. »

Jean-Paul BOUGANNE, Sucé-sur-Erdre « veut savoir comment est calculé la redevance incitative pour ces conteneurs enterrés ? »

Elisabeth LUCAS explique que les usagers utilisent un badge pour y déposer leurs déchets et qu'ils paient en fonction du nombre de dépôts, sur le même principe que la redevance à la levée en bacs individuels. »

Concernant le choix de la taille des bacs

Patrick GUINÉ, Fay de Bretagne, demande s'il sera possible pour les usagers les plus vertueux de changer pour un bac plus petit et quel serait le manque à gagner pour la collectivité ? »

Elisabeth LUCAS explique que la perte de recette a été évaluée à 172 000€ pour un changement de taille de bac, dans le cas où 50% des usagers le demande, sachant que la plupart des usagers aura tendance à prendre un bac plus petit. S'agissant d'une diminution du nombre de levée dans la part fixe, la perte de recette équivaut à 20 000 € si la CCEG passait de 12 à 10 levées. Dans le cas éventuel où la CCEG supprimerait totalement les 12 levées dans la part fixe, la perte de recette a été évaluée à 126 000 €.

Eric MALESPINES, Petit Mars, considère « que l'on pourrait voir les choses autrement, plutôt sous l'angle du gain financier pour l'usagers. En ce qui me concerne, nous sommes 5 personnes au foyer. Je sors 9 à 10 fois par an ma poubelle. J'ai calculé qu'en passant d'un bac de 240L à un bac de 180L et en sortant 12 à 13 fois par an ma poubelle, j'économiserais 15€. Ce serait un geste financier non négligeable pour les plus vertueux. »

Elisabeth LUCAS indique que certains élus lors de la présentation des études aux conseils municipaux estiment qu'il n'y a pas de raison de faire un geste pour les plus vertueux. Ils considèrent que c'est normal de réduire sa production de déchets. Ils craignent en plus que cela ne profite à ceux qui brûlent leurs déchets ou font des dépôts sauvages.

Concernant les déchets verts

Jean-Paul BOUGANNE, Sucé-sur-Erdre interpelle les élus sur la problématique des déchets verts qui arrivent en déchèteries et qui font flamber les coûts de traitement. « Pourquoi ne pas faire payer les usagers pour les dépôts de déchets verts en déchèterie ? »

Jean-Paul NAUD, vice-président de la CCEG indique que la stratégie de la CCEG est d'inciter à capter les déchets verts dans les déchèteries plutôt que de voir des dépôts sauvages. Puis, de mettre en place des moyens sur place (broyage par exemple installé dans notre nouvelle déchèterie) pour réduire les coûts de transport. « Nous allons donc étudier l'installation d'une nouvelle aire de broyage. »

Elisabeth LUCAS précise que l'autre volet de cette stratégie consiste aussi à convaincre les usagers à traiter eux-mêmes chez eux les déchets verts, par du broyage/paillage (la CCEG propose de louer à 50% un broyeur) ou du compostage. Cela évite le déplacement en déchèterie et est utile pour le jardin.

Patricia WESTBURY, Petit-Mars demande si « il n'est pas possible pour les habitants de récupérer le broyat produit à partir des déchets verts ? »

Patrick GUINÉ, Fay de Bretagne, considère que « ce ne serait pas une bonne idée car les maladies dans certains végétaux pourraient se propager et infester les sols. »

Elisabeth LUCAS complète en précisant que pour pouvoir être redistribué, le compost doit être certifié, notamment pour éviter ce genre de situation. A l'heure actuelle, le compost est parfois récupéré par certains agriculteurs. De plus, cette pratique viendrait apporter un message contraire à celui de traiter ses déchets verts chez soi car elle inciterait au contraire les habitants à les apporter en déchèterie.

Conclusion

Jean-Paul NAUD vice-président de la CCEG remercie les membres du Groupe Consultatif de leur attention et de leur participation. « La prochaine réunion du Groupe consultatif déchets aura probablement lieu au deuxième semestre 2017 et portera donc sur la grille tarifaire 2018. »

A l'issue de la réunion, **Jean-Paul BOUGANNE** est invité à parler de l'intervention qu'il fera le 26 novembre, dans le cadre de la semaine nationale de réduction des déchets, dans sa commune pour sensibiliser les habitants à la réduction des déchets. Il a souhaité partager son expérience personnelle pour aider les gens à adopter des pratiques vertueuses.

La collectivité rappelle aussi qu'un questionnaire portant sur la réduction des déchets est disponible sur le site www.trivolution.fr et que les membres du groupe consultatif sont invités à le remplir et à en parler autour d'eux. Ce document sera utile à la collectivité pour renforcer son Programme de prévention et de réduction des déchets.